



Affectation du résultat RESU_REPA

Octobre 2014

Présentation

Le tableau RESU_REPA recense des éléments d'information sur la répartition du résultat décidée par l'organe compétent de l'établissement de crédit avant le 31 mai suivant l'arrêté des comptes annuels.

Contenu

Lignes

Elles fournissent l'affectation du résultat bénéficiaire.

Colonnes

Elle identifie l'affectation du résultat bénéficiaire sans ventilation particulière.

Règles de remise

Établissements remettants

Établissements de crédit, sociétés de financement, établissements de paiement, établissements de monnaie électronique et entreprises d'investissement, autres que les sociétés de gestion de portefeuille, ainsi que les personnes morales membres des marchés réglementés d'instruments financiers ou effectuant une activité de compensation d'instruments financiers, à l'exception des succursales d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement.

Seuil de remise

Le tableau RESU_REPA appartient au socle commun de remises. À ce titre, il est remis systématiquement par tous les assujettis énumérés ci-dessus, quel que soit leur statut ou leur niveau d'activité.

Territorialité

Les établissements remettent un tableau « Toutes zones » pour l'ensemble des zones géographiques dans lesquelles ils exercent leur activité.

Monnaie

Les établissements remettent un tableau établi en euros qui retrace leurs opérations en euros et en devises.

Périodicité de délai de remise

Remise annuelle au plus tard le 31 mai suivant l'arrêté des comptes.